

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juin 2024
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Lettres identiques datées du 19 juin 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres concernant les actes d'agression répétés commis par Israël contre le territoire syrien, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le mercredi 19 juin 2024 à 7 heures, dans la droite ligne des politiques agressives menées par l'entité d'occupation israélienne contre la souveraineté de la République arabe syrienne et de ses violations répétées de l'Accord de dégageant des forces de 1974, l'aviation de l'ennemi israélien a lancé une agression aérienne à l'aide de drones contre deux positions militaires des Forces armées arabes syriennes dans les zones rurales de la province de Qouneïtra et de la province de Deraa. Cette agression a causé la mort d'un officier et entraîné des dégâts matériels.

Le Gouvernement syrien n'a cessé de mettre en garde contre les conséquences catastrophiques des attaques répétées de l'ennemi israélien contre le territoire de la République arabe syrienne et de ses violations graves et successives de sa souveraineté ainsi que des lois et des conventions internationales. Aujourd'hui, il lance une nouvelle mise en garde contre les tentatives des dirigeants de l'entité d'occupation israélienne raciste visant à embraser la région et à l'entraîner dans une guerre qui non seulement menace la sécurité et la stabilité de la Syrie et de la région, mais porterait également atteinte à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Il est désormais évident que les milliers de morts palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie n'ont pas suffi à arrêter la guerre génocidaire menée par Israël.

Si ces agressions se poursuivent, c'est parce que les chefs de guerre israéliens ont la certitude absolue qu'ils sont à l'abri de toutes poursuites grâce à la protection que leur offrent certains pays occidentaux bien connus.

Le Gouvernement syrien demande à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité d'assumer leurs responsabilités en mettant fin à l'agression et aux crimes israéliens. Il faut amener Israël, qui est en marge de la loi, à respecter et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions



242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), et il faut que l'occupation israélienne du Golan syrien cesse et que la Puissance occupante israélienne se retire de ce territoire jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

La République arabe syrienne réaffirme une fois de plus son droit de défendre sa souveraineté et de libérer son territoire occupé par tous les moyens légitimes que lui confère le droit international.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Koussay **Aldahhak**
